

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2020

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2020
- Compte-rendu des décisions du Maire

FINANCES

- Q1 - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019
Rapporteur : Yves PINON
- Q2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020
Rapporteur : Yves PINON
- Q3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
Rapporteur : Yves PINON
- Q4 - AJUSTEMENT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDIT DE PAIEMENT (APCP)
Rapporteur : Yves PINON
- Q5 - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT FINANCIER DES APCP
Rapporteur : Yves PINON

RESSOURCES HUMAINES

- Q6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL
Rapporteur : Yves PINON

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Q7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL DE PROXIMITÉ CHAMP-LE-BOEUF
Rapporteur : Olivier ERNOULT

SANTÉ - SOCIAL

- Q8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DU HANDICAP.
Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE
- Q9 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL.
Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE
- Q10 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS.
Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Q11 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE LAXOU DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU

JEUNESSE

Q12 - SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019-2022 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU

SPORTS

Q13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SPORTIF

Rapporteur : Guilaine GIRARD

POLITIQUE DE LA VILLE

Q14 - CONTRAT DE VILLE 2015-2022 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2020

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Q15 - CONVENTION 2022 AVEC L'ASSOCIATION JEUNES ET CITÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015–2020

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

CULTURE

Q16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS À CARACTÈRE CULTUREL.

Rapporteur : Dominique LECA

Q17 - RELATIONS ENTRE LA VILLE DE LAXOU ET L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (APEM).
ACTUALISATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE.

Rapporteur : Dominique LECA

RELATIONS INTERNATIONALES

Q18 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION DU COMITÉ DE JUMELAGE DE LAXOU (ACJL).

Rapporteur : Dominique LECA

ENVIRONNEMENT

Q19 - CRÉATION SITE COMPOSTAGE PARTAGÉ CHAMP-LE-BOEUF

Rapporteur : Pierre CANTUS

URBANISME

Q20 - INTEGRATION D'UN SENTIER DANS LE DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Pierre CANTUS

COMMUNICATIONS

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 31 JANVIER 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0966-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 29
- Nombre de votants : 32
- Abstention : 00
- Procurations : 03
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**1 - REPRISE ANTICIPÉE DES
RÉSULTATS DE L'EXERCICE
2019**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Absent :

Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Les résultats de l'exercice comptable 2019 de la commune, estimés au 24 janvier 2020, et repris lors du vote du budget primitif en séance du Conseil Municipal du 10 février 2020, s'établissent comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2019	1 323 052,68 €
Excédent antérieur reporté 2018	6 046 577,43 €
Excédent de fonctionnement	7 369 630,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement de l'exercice 2019	1 385 524,05 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2018	306 772,75 €
Déficit d'investissement	1 078 751,30 €
REPORTS	

Dépenses	964 335,13 €
Recettes	441 177,00 €
Déficit de financement des reports	523 158,13 €
Solde déficitaire d'investissement après prévision d'affectation	1 078 751,30 €
Solde excédentaire de fonctionnement après prévision d'affectation	7 369 630,11 €
Excédent global après prévision d'affectation	6 290 878,81 €

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 29 janvier 2020, a émis un avis favorable à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 tels que définis ci-dessus.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- après avoir entendu les résultats estimés de l'exercice 2019, confirme la reprise anticipée des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019, du déficit d'investissement et de l'excédent de fonctionnement tels qu'ils seront repris lors du budget primitif 2020, voté le 10 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0967-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**2 - VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2020**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Il est rappelé qu'en ce qui concerne les impositions locales et en vertu du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent délibérer chaque année sur les taux des impôts locaux avant le 15 avril de l'année d'application.

Les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux. La réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le gouvernement.

Le projet de loi de finances 2020 poursuit la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour 80% des ménages. Cette réforme supprime de manière progressive la taxe d'habitation jusqu'en 2020 : abattement de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

La Municipalité souhaite poursuivre ses efforts et ne désire pas augmenter les taux des impôts communaux.

Aussi, les taux relevant de la commune et sur lesquels il est proposé de vous prononcer sont les suivants :

- taxe d'habitation : 7,81%
- taxe d'habitation sur les logements vacants : 7,81%
- taxe sur le bâti foncier : 8,02%
- taxe sur le foncier non bâti : 14,30%.

Il est à noter que le budget primitif 2020 a été établi à partir des éléments connus.

	Taux 2019	Produit réalisé 2019	Taux 2020	Produit fiscal prévisionnel 2020
	Sur la base de l'état 1288 transmis par les services fiscaux			
Taxe d'habitation	7,81%	1 863 563 €	7,81%	1 772 000 €
Taxe d'habitation sur les logements vacants	7,81%	24 912 €	7,81%	20 000 €
Taxe sur le foncier bâti	8,02%	1 823 949 €	8,02%	1 800 000 €
Taxe sur le foncier non bâti	14,30%	8 370 €	14,30%	8 000 €
Total des 4 taxes		3 720 794 €		3 600 000 €

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget" réunie le 29 janvier 2020 a émis un avis favorable aux taux d'imposition directe locale.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission "Finances, Budget",
- maintient pour l'année 2020 les taux d'imposition fixés en 2019. Ces taux sont constants depuis 2005, à savoir :

- taxe d'habitation 7,81%
- taxe d'habitation sur logement vacant 7,81%
- taxe sur le foncier bâti 8,02%
- taxe sur le foncier non bâti 14,30%.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0968-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 28
- Abstentions : 05
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**3 - VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2020**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2020 vous sont présentées dans le document du budget 2020.

	Opération de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	18 101 520,11 €	0,00 €	0,00 €	18 101 520,11 €
Recettes	10 731 890,00 €	0,00 €	7 369 630,11 €	18 101 520,11 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 420 270,00 €	964 338,13 €	1 078 751,30 €	4 463 359,43 €
Recettes	8 245 357,11 €	445 177,00	0,00 €	8 690 534,11 €
TOTAL				
Dépenses	20 521 790,11 €	964 338,13 €	1 078 751,30 €	22 564 879,54 €
Recettes	18 977 247,11 €	445 177,00	7 369 631,11 €	26 792 054,22 €

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 29 janvier 2020, a émis un avis favorable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2020 tel que défini ci-dessus.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances Budget" et adopte le budget primitif 2020.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

20 POUR : Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Carole CHRISMENT

8 CONTRES : Laurent GARCIA, Carole BRENEUR, Abdelkarim QRIBI, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Jeannine LHOMMÉE, Matthieu EHLINGER, Maurice HUGUIN,

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0969-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**4 - AJUSTEMENT
D'AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE CRÉDIT
DE PAIEMENT**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

En 2019, la Ville de Laxou a voté deux autorisations de programme et de crédit de paiement (APCP):
- par délibération du 3 avril 2019 , une APCP pour les aménagements extérieurs de la Maison de la vie Associative et du Temps Libre,
- par délibération du 8 juillet 2019 , une APCP pour la création d'un nouveau pôle enfance.

Compte tenu de l'avancement des opérations, il convient d'ajuster ces autorisations de programme et d'en modifier la répartition des crédits de paiement selon les modalités présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget" réunie le 29 janvier 2020 a émis un avis favorable à l'ajustement de ces deux AP/CP.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- approuve l'ajustement des deux autorisations de programme et de crédit de paiement AP 1901 et AP 1902,
- ouvre les crédits de paiement correspondants au budget primitif 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

COMMUNE DE LAXOU



EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0970-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaiet Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**5 - ADOPTION D'UN
RÈGLEMENT FINANCIER
DES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

La technique des autorisations de programme est prévue par l'article 2311-3 du code général des collectivités territoriales. Elle constitue une dérogation au principe d'annualité budgétaire dans le but de faciliter la gestion et la programmation des opérations d'investissement, ainsi que d'améliorer la communication financière.

Votées en Conseil Municipal, elles déterminent la limite supérieure d'engagement des crédits d'investissement sur plusieurs exercices budgétaires.

Il s'agit donc d'un outil de gestion qui permet :

- d'autoriser l'exécutif à engager des crédits sur plusieurs années,
- de donner aux membres du Conseil Municipal et aux citoyens une information plus claire sur l'estimation financière de chaque opération, en allant au-delà de la vision fragmentée qu'impliquerait une approche annuelle.

Chaque autorisation de programme sera déclinée en crédits de paiement, qui correspondent à la tranche annuelle des dépenses à mettre en œuvre pour la réalisation d'une autorisation de programme. Les crédits de paiement sont votés par le Conseil Municipal, dans le cadre du budget primitif.

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités de vote des autorisations de programme et des crédits de paiement, ainsi que de définir les modalités d'information du Conseil Municipal.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 29 janvier 2020, a émis un avis favorable à l'adoption du règlement financier des autorisations de programme.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- approuve le règlement financier des autorisations de programme annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0971-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**6 - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT AU
COMITÉ SOCIAL DU
PERSONNEL**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le Comité Social du Personnel de la Ville de Laxou rassemble environ 200 adhérents, actifs, élus ou retraités. L'association développe des activités concourant à entretenir la convivialité et le lien inter générationnel entre les agents, leurs enfants et les retraités. Elle organise, en conséquence, diverses activités, à savoir : l'arbre de Noël, des sorties et voyages, des soirées et journées amicales, le versement de primes pour les événements familiaux, des billetteries diverses, la souscription aux chèques vacances.

Au titre de l'année 2020, l'association poursuit son programme d'activités. Pour maintenir ces actions, elle sollicite une subvention de la Ville de Laxou qui complétera les ressources de l'association (les cotisations des membres, les dons, le produit des manifestations).

En plus de la mise à disposition de moyens matériels (bureau, matériel de bureau, photocopies, affranchissement...), la collectivité souhaite contribuer au financement des actions et prestations proposées par l'association.

Le 21 janvier 2020, la commission municipale spécialisée "Politique culturelle" a examiné la demande de subvention du Comité Social du Personnel et a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 25 500 €.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'avis de la commission municipale spécialisée "Politique culturelle",
- octroie une subvention annuelle d'un montant de 25 500 € au Comité social du Personnel de la Ville de Laxou,
- autorise Madame le Maire à signer la convention afférente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0972-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**7 - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT AU
CONSEIL DE PROXIMITE
CHAMP-LE-BOEUF**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Olivier ERNOULT

Exposé des motifs :

L'association du conseil de proximité Champ-le-Boeuf, instance participative très impliquée sur le territoire dans l'émergence d'initiatives locales par la contribution collective à la résolution de problèmes de proximité, sollicite l'octroi d'une subvention pour assurer les frais de fonctionnement au cours de l'année 2020.

Les attentes des habitants et le souhait d'une réflexion élargie pour donner plus de sens à la participation des Laxoviennes et des Laxoviens à la vie de leur quartier, montrent qu'il convient de prendre en compte les requêtes émanant de tous les secteurs par l'intermédiaire de leur conseil de proximité respectifs.

Conformément à la demande de l'association du conseil de proximité Champ-le-Boeuf, afin de soutenir ses besoins logistiques pour l'année 2020, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 € au conseil de proximité Champ-le-Boeuf

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée finances réunie le 29 janvier 2020, et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 200 € au conseil de proximité Champ-le-Bœuf au titre de l'année 2020.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget primitif 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0974-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Étaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**8 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES
DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS OEUVRANT
EN FAVEUR DE LA SANTÉ
ET DU HANDICAP.**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

Exposé des motifs :

Dans la continuité de ses engagements, la Municipalité a décidé de poursuivre son soutien actif en faveur des associations œuvrant dans le domaine de la santé et du handicap, par l'octroi de subventions.

Le 23 janvier 2020, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale - Emploi - Santé" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur de la santé et du handicap.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée et autorise le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2020.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
AEIM (Adultes Enfants Inadaptés Mentaux)	100 €
FAM Les Charmilles	150 €
GIAA (Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)	250 €
MONTANT TOTAL	500 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**9 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES
DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS À
CARACTÈRE SOCIAL.**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

Exposé des motifs :

Dans la continuité de ses engagements, la Municipalité a décidé de poursuivre son soutien actif en faveur des associations œuvrant dans le domaine social, par l'octroi de subventions.

Le 23 janvier 2020, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale - Emploi - Santé" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations à caractère social.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée et autorise le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2020.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Actions en faveur des personnes en difficulté	
ARS (Accueil et Réinsertion Sociale)	900 €
Banque Alimentaire	550 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes)	250 €
Secours Catholique	4 300 €
Actions en faveur de la famille	
Confédération Syndicale des Familles	600 €
Si l'on se parlait	1 000 €
Actions en faveur des personnes âgées	
Foyer de l'Amitié	560 €
ARPAL (Association des Retraités et Personnes Âgées de Laxou)	2 650 €
MONTANT TOTAL	10 810 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0975-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 32
- Abstention : 01
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**10 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES
DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS OEUVRANT
EN FAVEUR DES ANCIENS
COMBATTANTS.**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Anne-Marie ANTOINE

Exposé des motifs :

Dans la continuité de ses engagements, la Municipalité a décidé de poursuivre son soutien actif aux associations œuvrant dans le domaine des anciens combattants, par l'octroi de subventions.

Le 23 janvier 2020, la commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale - Emploi - Santé" a examiné les demandes de subventions annuelles déposées par les associations œuvrant en faveur des anciens combattants.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée et autorise le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2020.

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION
ACPG - CATM (Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc	500 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	250 €
HARKIS 54 - Soldats de la France	100 €
Le souvenir Français - Comité de Laxou	1 000 €
MONTANT TOTAL	1 850 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Marc BORÉ ne prend pas part au vote en tant que Président d'association patriotique

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0976-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**11 - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS) DE LA
VILLE DE LAXOU DANS LE
CADRE DU DISPOSITIF DE
RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU

Exposé des motifs :

Le Dispositif de Réussite Educative (DRE) repose sur la mise en place de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement social et éducatif en direction des enfants âgés de 2 à 16 ans.

L'objectif de ce programme est de les aider, avec leur famille, à surmonter ou à atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou liés à la santé qui s'opposent à la réussite éducative du jeune concerné.

Destiné en priorité aux enfants habitant les quartiers prioritaires, ce programme doit permettre d'apporter une réponse adaptée à chaque situation en intégrant au-delà de l'accompagnement scolaire, des actions culturelles, sociales, sanitaires.

Les priorités du DRE en 2019 seront poursuivies en 2020 et sont :

- La santé, en favorisant un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique (vue, audition, dyslexie, orthophonie, nutrition ;..) et mentale au rythme de vie des écoliers et des collégiens.
- La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire : en ce qui concerne la prévention le PRE, en lien avec les établissements scolaires, doit permettre un accompagnement, dans le cadre de parcours individualisés, des élèves particulièrement absentéistes repérés par les établissements scolaires ; en ce qui concerne le traitement des décrocheurs, le PRE participera à l'élaboration des solutions proposées aux jeunes par les plates-formes d'accueil mises en place.
- La prise en charge des élèves temporairement exclus en cohérence avec les dispositifs mis en place dans le cadre de la prévention de la délinquance.
- Le soutien à la parentalité, les actions visant à améliorer la relation parents/écoles et la régularité de la fréquentation scolaire des enfants demeurant primordiales.
- L'individualisation des parcours avec un taux minimum de 75% (objectif national) et un objectif de 100%.
- Enfin, la mobilisation de cofinancement direct des collectivités locales, en subventions avec, pour objectif une participation d'au moins 30% sans compter les valorisations d'apports en nature.

La ville de Laxou s'est inscrite de façon volontariste dans cette démarche depuis janvier 2006. Le CCAS de la ville de Laxou est la structure juridique porteuse du DRE. Depuis cette date c'est plus de 700 enfants et leur famille qui ont été suivis dans la cadre du Dispositif de Réussite Educative de la commune.

Afin d'indiquer l'intervention financière de la Commune, comme le demande l'Etat depuis 2013, la Municipalité confirme son plein engagement dans ce programme et souhaite attribuer pour le DRE géré par le CCAS de Laxou, une subvention spécifique d'un montant de 23 000 euros.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser une subvention d'un montant de 23 000 € au CCAS de Laxou à destination du Dispositif de Réussite Educative dans le cadre du cofinancement Etat/Commune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0977-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**12 - SIGNATURE DU
CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE (CEJ) 2019-2022
AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES (CAF) DE
MEURTHE-ET-MOSELLE**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Claudine BAILLET BARDEAU

Exposé des motifs :

Conclu pour une durée de quatre ans, le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui permet de :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil des enfants et jeunes jusqu'à 17 ans révolus,
- contribuer à l'intégration des jeunes dans la société par les actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

La CAF de Meurthe-et-Moselle est un partenaire indispensable, aussi bien dans le financement que dans le fonctionnement des structures d'accueil de petite enfance et de jeunesse.

Le CEJ comporte 2 volets :

- le volet Enfance du contrat qui comprend l'ensemble des structures d'accueils collectifs de la petite

enfance

- le volet Jeunesse qui englobe les structures d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement 3-6 ans et 6-16 ans.

Aussi depuis 2007, la Ville a régulièrement signé ce contrat avec la CAF de Meurthe-et-Moselle :

Ce dernier contrat arrivant à échéance, la Ville a engagé avec la CAF de Meurthe-et-Moselle, la négociation d'un nouveau CEJ dit de « 4ème Génération » pour la période 2019-2022,

Le CEJ de « 4^{ème} génération » a pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique en matière d'accueil des enfants et des jeunes. En effet, si le diagnostic fait état d'une très bonne couverture des besoins de garde des familles avec une multiplicité de l'offre d'accueil et des locaux neufs adaptés qui répondent aux besoins des familles, certaines réflexions sont encore à mener notamment sur le thème de la participation et l'implication des parents et des enfants.

Ce contrat est consultable au secrétariat général, en mairie, aux heures ouvrables, comme le prévoient les dispositions du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement N° 201900293 Prestation de service Contrat « ENFANCE JEUNESSE » de la Caisse d'Allocations Familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0978-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 30
- Abstentions : 03
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**13 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES
DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS À
CARACTÈRE SPORTIF**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Guilaine GIRARD

Exposé des motifs :

Le 20 janvier 2020, la commission municipale spécialisée « Sports et Vie Associative » a examiné les demandes de subventions de fonctionnement annuelles déposées par les associations à caractère sportif.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission spécialisée et autorise le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme Isabelle TAGHITE, Mrs. Abdelkarim QRIBI et Dominique LECA ne prennent pas part au vote en tant que membres d'associations sportives

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0979-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**14 - CONTRAT DE VILLE
2015-2022 : ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS AU TITRE
DE L'ANNÉE 2020**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville Nouvelle Génération de l'agglomération Nancéienne 2015- 2020 prolongée de 2 ans, soit jusqu'en 2022, 76 projets ont été déposés pour la ville de Laxou, au titre de l'appel à projet 2020.

Ces actions concourent à intervenir dans nos deux quartiers prioritaires : Provinces et Champ-le-Bœuf sur les 3 piliers du contrat de ville :

- Le développement économique et l'emploi,
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- La cohésion sociale, en agissant de manière transversale, en faveur du lien social et de la citoyenneté et des valeurs de la République.

Les actions de proximité déployées par les associations dans nos 2 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville auprès de publics divers (jeunes, familles, hommes, femmes, enfants...) visent à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire et ont donc un rôle important dans la cohésion sociale de ces quartiers.

Dans ce cadre, en 2020, la ville soutiendra ces actions, dont la liste est en pièce jointe, pour un montant total de 69 819 €.

La commission municipale spécialisée "Cohésion sociale, Emploi, Santé", réunie le 23 janvier 2020, a émis un avis favorable à la participation de la ville à l'ensemble de ces projets.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la participation financière de la commune dans les projets présentés dans le tableau annexé à la présente délibération,
- autorise le mandatement des subventions par certificat administratif en référence à la note de cadrage en deux versements uniquement pour les sommes supérieures à 200 € (Deux Cents Euros) le premier à hauteur de 50 % de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0980-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**15 - CONVENTION 2022
AVEC L'ASSOCIATION
JEUNES ET CITÉ DANS LE
CADRE DU CONTRAT DE
VILLE 2015-2020**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

L'association Jeunes et Cité est chargée, dans les Quartiers de la Politique de la Ville (Q.P.V.) de participer aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et/ou la promotion sociale des jeunes, des habitants et des familles.

Le public visé par ces actions est prioritairement le public jeune (moins de 26 ans).

Ces actions peuvent avoir plusieurs objectifs :

- Permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale,
- La prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés et/ou en rupture avec leur milieu,
- Mettre en place de l'animation socio-éducative.

Afin que l'association puisse mener à bien sa mission, la ville de Laxou la soutient, notamment par l'octroi d'une subvention au titre du Contrat de Ville Nouvelle Génération 2015-2020 (prolongée de 2 ans, soit jusqu'en 2022), d'un montant de 24 900 €.

Afin de respecter le décret du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Municipalité propose de formaliser les relations entre la ville de Laxou et l'association Jeunes et Cité, dans une convention financière.

La convention jointe en annexe a pour objectif de s'assurer de l'affectation des fonds publics et de préciser les rôles et obligations respectifs des signataires.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention entre la ville de Laxou et l'association Jeunes et Cité concernant les actions prévues en 2020.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0981-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 20
- Abstentions : 03
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**16 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES
DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS À
CARACTERE CULTUREL.**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

Le secteur associatif culturel constitue un partenaire privilégié au sein de la commune par ses actions. Les associations accompagnent, diversifient et enrichissent le quotidien des citoyens laxoviens.

Fière de son tissu associatif, la Municipalité poursuit ses engagements en direction des associations œuvrant dans le domaine culturel par l'octroi de subventions.

Le 21 janvier 2020, la commission municipale spécialisée "Politique culturelle" a examiné les demandes de subventions annuelles de fonctionnement déposées par les associations culturelles, et figurant dans le tableau en annexe.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée "Politique culturelle",
- autorise le versement des subventions dont les montants sont reportés dans le tableau annexé au présent rapport.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mrs. Abdelkarim QRIBI, Dominique LECA et Pierre CANTUS ne prennent pas part au vote en tant que membres d'associations culturelles

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,
Laurence WIESER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. Wieser", is written over the printed name of the Mayor.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0982-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 32
- Abstention : 01
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**17 - RELATIONS ENTRE LA
VILLE DE LAXOU ET
L'ASSOCIATION POUR LA
PROMOTION ET
L'ENSEIGNEMENT DE LA
MUSIQUE (APEM).
ACTUALISATION DE LA
CONVENTION FINANCIÈRE.**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

L'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Musique (APEM) favorise la pratique de la musique pour les Laxoviens. Elle participe au rayonnement culturel de la Commune et propose des activités liées au dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant en compensation de la subvention allouée.

Afin que l'association puisse mener à bien sa mission, la ville de Laxou lui attribue depuis plusieurs années des financements.

Ainsi, la commission municipale spécialisée "Politique culturelle", réunie le 21 janvier 2020, a examiné la demande de subvention de l'APEM et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 40 000 € (quarante mille euros).

A ce titre, et afin de respecter le décret du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la commission, propose de formaliser les relations entre la ville de Laxou et l'APEM, dans une convention financière.

La convention jointe en annexe a pour objectif de s'assurer de l'affectation des fonds publics et de préciser les rôles et obligations respectifs des signataires.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe,
- autorise le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € (quarante mille euros) à l'APEM pour l'année 2020.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Pierre CANTUS ne prend pas part au vote

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. Wieser", written over the printed name of the Mayor.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0983-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 22
- Abstention : 01
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**18 - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION ANNUELLE DE
FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION DU COMITÉ
DE JUMELAGE DE LAXOU
(ACJL).**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Matthieu EHLINGER ayant donné procuration à Jeannine LHOMMÉE

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

La ville de Laxou est jumelée avec une ville allemande, Heubach. Concrétisé en 1963, le jumelage a permis aux deux communes de tisser des liens solides tout au long de ces cinquante dernières années.

Parmi les manifestations qui permettent aux habitants des deux communes de se retrouver régulièrement, figure la Fête des enfants (Kinderfest), une fête traditionnelle organisée à Heubach depuis 1820.

Les deux villes ont reçu en 1976 la plus haute distinction européenne "le drapeau de l'Europe", accordée par le Conseil de l'Europe aux communes qui mènent des actions allant dans le sens de l'union et de la compréhension entre les peuples d'Europe et qui agissent pour propager l'idéal d'unité européenne.

Anderamboukane et Laxou sont jumelées depuis 1999. Ce jumelage, à but en grande partie humanitaire, a permis de monter de nombreux dossiers en faveur de la commune malienne : création d'un dispensaire médical mobile, d'une bibliothèque, d'une banque de céréales et de semences,

construction de puits et de conduites pour l'acheminement d'eau potable, ...

Depuis la création des jumelages, la ville de Laxou oeuvre en étroite collaboration avec l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL), laquelle est chargée d'entretenir et de développer les relations entre les trois communes.

Le mardi 21 janvier 2020, la commission municipale spécialisée "Politique culturelle" a examiné la demande de subvention de l'ACJL et propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4 000 € (quatre mille euros).

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition émise par la commission municipale spécialisée "Politique culturelle", et autorise le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 4 000 € (quatre mille euros) à l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL).

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Pierre BAUMANN ne prend pas part au vote en tant que membre de cette association

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,
Laurence WIESER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0984-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**19 - CRÉATION SITE
COMPOSTAGE PARTAGÉ
CHAMP-LE-BOEUF**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Samba FALL ayant donné procuration à Dominique LECA

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

A la demande du conseil citoyen du Champ-le-Boeuf, il est envisagé d'implanter un site de compostage partagé dans le square rue de la Moselotte à l'arrière du numéro 22.

Pour permettre la mise en place de cette plate-forme de compostage, une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Nancy, le conseil citoyen et la commune de Laxou doit être signée.

La commission municipale spécialisée "urbanisme, environnement, travaux et maîtrise de l'énergie" réunie le 3 février 2020 a émis un avis favorable à la mise en place de ce site de compostage partagé.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve la convention de partenariat de ce site de compostage partagé sur un espace public 22 rue de la Moselotte,
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat de site de compostage partagé sur un espace public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,
Laurence WIESER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20200210-0985-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Séance Ordinaire du 10 février 2020

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 30
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 03

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Claudine BAILLET BARDEAU, Didier MAINARD, Anne-Marie ANTOINE, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Catherine FERNANDES, Patricia MICCOLI, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Marie-Josèphe LIGIER, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Nathalie PARENT-HECKLER, Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**20 - INTÉGRATION D'UN
SENTIER DANS LE DOMAINE
PUBLIC**

Procurations :

Carole BRENEUR ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Nathalie JACQUOT ayant donné procuration à Marc BORÉ
Samba FALL ayant donné procuration à Dominique LECA

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANTOINE

Rapporteur : Pierre CANTUS

Exposé des motifs :

Une délibération a été présentée au conseil municipal le 19 mars 2015, afin d'octroyer une servitude de tréfonds à la société Bouygues Immobilier, propriétaire de terrains sis 114 rue du Petit Arbois à Laxou.

Elle a sollicité la constitution d'une servitude de tréfonds sur une partie du sentier communal dit de Mi-les-Vignes en vue d'enfourir son réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Il a été convenu que cette servitude de tréfonds était consentie en échange d'un sentier appartenant à la société Bouygues Immobilier, figurant au plan annexé.

Cette régularisation devait se faire par acte administratif. Mais il a finalement été décidé de signer l'acte chez un notaire.

La commission municipale spécialisée «Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie» réunie le lundi 3 février 2020 a émis un avis favorable à cet échange.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents, notamment l'acte de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,
Laurence WIESER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. Wieser", is written over the printed name of the Mayor.